

Compte rendu du conseil d'école

Mardi 5 novembre 2019

RPI ADOUR MARSAN

Représentants des municipalités :

Aurice : M. Cazaux Francis

Cauna : M. Cardonne Daniel

Représentants TAP:

Christophe Sourrouille

Tiffany Montmoulineix

Représentants des parents d'élèves :

Aurice :Émilie Saint Cricq, Carine Lamothe, Magalie baché, Touati Anne.

Cauna :Cécile Larrey, Jérôme Martinez, Jérémie Pétriacq, Coralie Candau

Lamothe : Laurence Peyre, Cindy Gernez

Le Leuy : Laetitia Emont, Laetitia Etchegaray.

Enseignants :

Mmes Dupau, Ducournau, Gamichon et Larrat

Mrs Commenay et Crabos

ATSEM : Valérie Limour et Marilyn Juzan

Stagiaire M2 : Alexandra Lascaux et Katarina Foy

Excusés : M. Combes Christophe (IEN), M. Lafitte Gilbert (DDEN).

1. Fusion des conseils d'école :

Avant de pouvoir prendre connaissance de l'ordre du jour du conseil d'école du RPI, nous devons comme la loi l'exige, procéder au vote de chaque conseil d'école des différents villages pour la fusion ou non des 4 conseils en un seul.

AURICE : Mmes Saint Cricq, Lamothe, Mrs Commenay et Crabos : nombre de votes pour la fusion : 4

CAUNA : Mmes Larrey, Dupau et Ducournau et M. Martinez : nombre de vote pour la fusion : 4

LAMOTHE : Mmes Peyre et Gamichon : nombres de votes pour la fusion : 2

Le LEUY : Mmes Emont et Larrat : nombres de votes pour la fusion : 2

Après délibération, nous avons décidé de regrouper les conseils d'école des 4 écoles du RPI en un seul conseil d'école pour la durée de l'année scolaire 2019-2020. Il est également décidé que ces conseils d'école seront présidés par Mme Gamichon.

2. Résultats des élections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école :

A noter le changement cette année, c'est que le vote s'est déroulé uniquement par correspondance. Les enveloppes de vote ont été placées dans les urnes dans chaque école dès leur réception dans les cahiers de liaison des élèves. Avec un dépouillement dans chaque école en présence du directeur et du président de l'APE communal.

	Inscrits	Votants	Blancs ou nuls	Participation	Elus
AURICE	85	66	5	77.65%	T : SAINT-CRICQ EMILIE S : LAMOTHE CARINE T : BACHE MAGALIE S : TOUATI ANNE
CAUNA	79	63	4	79.75%	T : LARREY CECILE S : MARTINEZ JEROME T : PETRIACQ JEREMY S : CANDAU CORALIE
LAMOTHE	50	40	4	80%	T : PEYRE LAURENCE S : GERNEZ CINDY
LE LEUY	37	28	0	75.68%	T:ETCHEGARRAY LAETITIA S : EMONT LAETITIA

1. Effectifs 2019 et prévisions 2020 :

Effectifs inchangés depuis la rentrée.

50 maternelles

88 élémentaires

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
12	24	14	19	19	19	16	15	138

Répartitions :

PS-MS Coralie Dupau Cauna	12 PS+12MS = 24
MS-GS Virginie Gamichon Lamothe	12MS+14GS = 26
CP Isabelle Larrat Le Leuy	19 CP
CE1-CE2 Jennifer Ducournau Cauna	19 CE1+ 5 CE2= 24
CE2-CM1 Stéphane Crabos Aurice	14 CE2+8 CM1= 22
CM1-CM2 David Commenay Aurice	8 CM1+ 15 CM2= 23

	AURICE	CAUNA	LAMOTHE	LE LEUY	TOTAL	AINES
CLASSE 1 Mme Dupau	4ps + 6ms 10	5ps + 4ms 9	2ps + 1ms 3	1ps + +1ms 2	12 ps + 12ms 24	12
CLASSE 2 Mme Gamichon	4ms + 3gs 7	2ms + 6gs 8	1ms + 4gs 5	5ms + 1gs 6	12 ms + 14gs 26	11
CLASSE 3 Mme Larrat	2cp 2	10cp 10	4cp 4	3cp 3	19cp 19	12
CLASSE 4 Mme Ducournau	7ce1 7	5ce1 + 2CE1 7	4ce1 + 3Ce2 7	3ce1 3	19ce1 + 5ce2 24	20
CLASSE 5 M. Crabos	6ce2 + 2cm1 8	6ce2 + 4cm1 10	2ce2 + 1cm1 3	1cm1 1	14ce2 + 8cm1 22	19
CLASSE 6 M. Commenay	2cm1 + 4cm2 6	1cm1 + 3cm2 4	4cm1 + 5cm2 9	1cm1 + 3cm2 4	8cm1 + 15cm2 23	22
TOTAL	39 (17mat.)	48 (17mat.)	31 (8mat. +	19 (8mat. +	138	96

	+ 23 élém.)	+ 31 élém.)	23 élém.)	11 élém.)		familles
--	-------------	-------------	-----------	-----------	--	----------

Prévisions septembre 2020

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
10	12	24	14	19	19	19	16	133

Nés en 2018 pour rentrée 2021 : 18

Nés en 2019 pour rentrée 2022 : 7 enfants pour l'instant.

2. Bilans financiers des coopératives scolaires :

Chaque mandataire doit faire signer son bilan par un collègue ou une personne de l'école et un parent d'élève ; ce qui a été fait par toutes les écoles dans le courant du mois de septembre. Les bilans ont été envoyés à l'OCCE avant le 30 septembre.

	Charges	Produits	Résultat de l'année	Actif à la rentrée 2019
AURICE	15603.31	15959.38	326.27	3287.17
CAUNA	7117.39	7308.16	190.77	2265.92
LE LEUY	4028.17	4238.53	210.36	714.89
LAMOTHE	923.03	1035.78	+112.75	1079.31

Action à venir dans le RPI: le calendrier sur les droits de l'enfant : A l'occasion du 30^{ème} anniversaire de la convention relative aux droits de l'enfant le 20 novembre, les enseignants ont décidé d'exploiter ce sujet avec les élèves pour réaliser un calendrier illustrant les différents droits avec des photos en situation et/ou des productions plastiques. Ce calendrier sera mis en vente au profit des coopératives des écoles du RPI.

3. Enseignement de l'anglais :

L'enseignement de l'anglais est assuré par les enseignants dans les classes du CP au CM2.

A partir de janvier en CP.

Et depuis cette année, conformément aux recommandations ministérielles, une initiation aux langues étrangères est proposée à partir de la MS : comptines en Espagnol en PS-MS et Album et chansons en anglais en MS-GS.

2x 40 min en CE1

2 X 45 min en CE2/CM1. Echange de service entre les maîtres d'Aurice.

4. Organisation des TAP et APC

TAP : Temps d'activités périscolaires

Christophe Sourrouille, responsable des temps périscolaires pour les communes d'Aurice et Cauna, prend la parole :

Le dispositif est désormais bien rodé, il est financé par le SIVU à hauteur de 17000 euros. Les interventions sont variées (pétanque, vélo club Saint Sever, cinéma, calligraphie, yoga, écologie et nature, sport et escrime, les pastous, photo club, les quilles, lire et faire lire, premiers secours). A Cauna, une prise en charge est plus importante de l'équipe municipale pour les TAP.

Il fait remarquer que les intervenants n'hésitent plus à faire remonter les incidents qu'il peut y avoir avec certains élèves. Ces remontées peuvent parfois donner lieu à des avertissements qui aboutissent avec l'aide des parents à un assagissement de l'enfant.

Les adresses mails des parents élus de Cauna et Aurice seront envoyés aux responsable des TAP pour les convier à une réunion concernant le PEDT.

Tiffany Montmoulineix, responsable des TAP de la communauté des communes de Tartas pour les communes de Le Leuy et Lamothe prend la parole :

Pas de changement de fonctionnement sur les deux écoles.

A Le Leuy, les activités changeront trois fois dans l'année alors qu'à Lamothe, les mêmes intervenants resteront toute l'année pour plus de repères pour les enfants d'un jeune âge.

Les activités sont variées et au choix des enfants qui ne sont pas obligés de produire quelque chose pendant la séance.

Un flyer a été déposé dans les cahiers de liaison de chaque élève dans les deux écoles rappelant les différents acteurs de l'école avec leurs coordonnées, rappelant qu'il ne faut pas hésiter à contacter les intervenants en cas de questions et/ou à consulter le site internet de la communauté des communes du pays tarusate.

APC : activités pédagogiques complémentaires.

Elles sont mises en place par les enseignants.

Elles peuvent prendre la forme d'une aide ponctuelle aux enfants en difficulté ou d'un projet. C'est l'enseignant qui décide ce qu'il souhaite faire.

Lamothe :

Mardi et jeudi : période 2/3/4/5. Projet informatique.

Le Leuy : 15h45-16h30 mardi et jeudi.

CAUNA : CE1-CE2 : 2 fois par semaine sur 13 semaines réparties dans l'année

Maternelle Cauna : Lundi et jeudi 16h-16h45

Aurice :

CE2-CM1 : Stéphane Lundi mardi 15h30-16h15. Période2/3/5

CM1-CM2 : David 13h30-14h15 jeudi vendredi. Période2/3/4

5. DUER et PPMS :

Le DUER (document unique d'évaluation des risques) a pour but d'améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité dans les établissements scolaires et de formaliser l'ensemble des risques susceptibles d'exister afin de faire disparaître ou d'en diminuer l'importance.

Ce document est rempli en ligne. Chaque directeur doit mettre en document à jour à chaque nouveau risque qui apparaît. Il veillera également à prévenir la municipalité.

Le PPMS (plan particulier de mise en sécurité et plan particulier attentat intrusion) ont pour objectif de mettre en place une organisation interne à l'établissement permettant d'assurer la sécurité des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours. Ils doivent être mis à jour chaque année dans chaque école et envoyés à un service spécial de l'inspection.

2 exercices doivent être faits dans l'année et les compte rendus sont à envoyer au même service.

6. AVS :

Laurence Nassiet est l'AVS d'un enfant de CE2 à Aurice pendant 15h + 5h d'aide administrative.

7. Classes découverte et financement :

Maternelle : sortie à la journée encore non définie.

Le Leuy : sortie à la journée non encore définie + petit tour à vélo avec l'USEP.

Cauna élémentaire : piscine à Hagetmau, 9 séances à raison d'une fois par semaine du 16/01 au 15/05. 2 parents sont agréés. Besoin d'un financement de 80 euros par trajet donc 720 euros en tout. Qui peut financer ? Madame Ducournau est en attente d'une réponse du SIVU.

Aurice : piscine pour les CM1 à Saint Pierre du Mont : 10 séances. Besoin de financement également pour le transport.

Du 15 au 19/09/2020 : semaine de classe olympique avec l'USEP à Cassen pour les deux classes.

8. Demande de matériel, mobilier au SIVU :

M. Commenay remercie le maire d'Aurice pour les travaux de réparation de robinet à la suite d'une fuite.

Mme Gamichon remercie la mairie de Lamothe pour la pose de rideaux dans le couloir et d'étagères dans les toilettes.

Mmes Ducournau et Dupau remercient les APE de Cauna et d'Aurice pour l'achat de jeux de récréation pour l'école de Cauna et de séries de livres pour la classe de CE1-CE2.

Mme Dupau demande 6 chaises pour la classe de maternelle de Cauna.

Mme Gamichon demande un meuble de rangement à cases pour la classe maternelle de Lamothe.

Les références sont à envoyer au président du SIVU dès que possible.

Mme Larrat demande un meuble de bibliothèque pour la classe de CP mais il lui est rappelé que la demande de mobilier peut être faite au SIVU uniquement par les classes maternelles et concernant l'élémentaire il faut s'adresser à la municipalité.

La question est alors posée : Pourquoi cette règle a-t-elle été établie? Le président du SIVU n'ayant pas la réponse dans l'immédiat, répond que la question sera abordée lors d'une prochaine réunion du SIVU et que la réponse sera communiquée ultérieurement.

9. Fête des écoles :

La fête des écoles aura lieu le vendredi 12 juin à 18h30 à Cauna.

10. Présentation d'un flyer sur les dangers de la surexposition aux écrans :

Lors du dernier conseil d'école de l'année scolaire précédente, les enseignants avaient déjà évoquées l'impact des écrans sur les jeunes enfants et leurs apprentissages.

Un flyer « Apprivoiser les écrans et grandir » réalisé par Serge Tisseron sera distribué dans les cahiers de liaison des aînés de chaque classe du RPI pour expliquer ces dangers et préconiser des comportements adaptés pour limiter les conséquences nocives des écrans et des jeux vidéos.

Ce document ne préconise pas l'interdiction des écrans mais offre plutôt des conseils aux parents pour autoriser l'utilisation des écrans à leurs enfants de manière raisonnée en fonction de leur âge.

« À tout âge, choisissons ensemble les programmes, limitons le temps d'écran, invitons les enfants à parler de ce qu'ils ont vu ou fait, encourageons leurs créations. » Serge Tisseron

11. Dates des prochains conseils d'école :

Le deuxième conseil d'école aura lieu le mardi 10 mars 2020 à 18h30.

Le troisième conseil d'école aura lieu le mardi 23 juin 2020 à 18h30.

12. Questions des parents :

Est-il possible de mettre en place un adulte au portail d'entrée de l'école d'Aurice pour garantir la sécurité des enfants, notamment face aux menaces de certains parents envers des enfants (explication sera faite du mail concernant l'incident survenu le 17 octobre à l'école d'Aurice)?

Suite aux courriers écrits en référence aux événements récents de plainte pour harcèlement d'une part, et de menace proférées envers des enfants d'autres part, l'équipe pédagogique apporte des précisions sur les actions déjà engagées, ou quelle sera amenée à engager, avec toujours comme point de mire le bien-être des enfants. Les réponses resteront toutefois d'ordre général : le conseil d'école n'a pas vocation à instruire une situation particulière.

. Le harcèlement scolaire : une procédure existe afin de l'identifier dans ses caractéristiques, puis le traiter. Quand une plainte est portée à notre connaissance, elle est instruite en collaboration étroite avec le service périscolaire.

Des moyens pédagogiques de prévention existent, il est d'ailleurs prévu de l'aborder dans le cadre de l'EMC. Enfin, un numéro existe : le 3020. Il sera porté à la connaissance des parents via le cahier de liaison.

. **Les menaces proférées par un adulte envers un enfant.** La mission des adultes dans l'école est de veiller au bien-être et à la protection des enfants. Si un comportement « dangereux » est constaté, un adulte de l'école prend en charge la situation afin d'évaluer le danger, et peut aller jusqu'à déclencher le processus de mise à l'abri tel que défini par la PPMS alerte intrusion.

. **Les relations interindividuelles entre adultes** ne concernent pas l'école.

Christophe Sourrouille, responsable du périscolaire à Aurice : les élèves sont accompagnées de trois pour sortir et entrer dans l'école. Après entretien avec le personnel périscolaire, aucun problème n'est perceptible entre l'élève concerné et les autres.

Les maîtres d'Aurice vont établir ou non les faits de harcèlement en observant et discutant avec l'enfant puis rencontreront la maman pour lui rappeler la procédure à suivre en cas de suspicion de harcèlement.

Il est rappelé que la communication est très importante toujours dans l'intérêt du bien être des enfants.

La séance est levée à 19h15.